



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le

ID : 081-218102572-20171222-2017D72-DE

Date de la convocation  
12.12.2017

L'an deux mille dix sept et le dix huit décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 17/72

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mrs MARTY, GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mmes THUEL, PELLEGRINI

**Absents :** Mme RAYNAL procuration à Mr LE ROCH  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr FABRE  
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY  
Mrs PEYRONIE, BARDY.

**Secrétaire :** Mr SOULA.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Madame MAILLET-RIGOLET Delphine*

**BUDGET GENERAL**  
2017 – Décision  
modificative n° 3

CONSIDERANT la nécessité de diminuer les crédits prévus pour l'aire d'accueil des gens du voyage du chapitre 65 (- 12 700 euros) suite au transfert de la compétence à l'agglomération,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir les crédits supplémentaires suite aux modifications des attributions de compensation (+ 19 000 €),

*Adopté à l'unanimité*

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les charges de personnel en raison d'éléments conjoncturels (+ 15 000 €),

Il est proposé au conseil municipal les virements de crédits suivants :

## FONCTIONNEMENT

Section	Sens	Niveau de vote (CHAPITRE)	Nature budgétaire	Fonction	Prévu sur DM
F	D	012 - Charges de personnel	64131 - Rémunérations non titulaires	020	15 000,00 €
		<b>Total 012 - Charges de personnel</b>			<b>15 000,00 €</b>
F	D	014 - Atténuation de produits	739211 - Attribution de compensation	01	19 000,00 €
		<b>Total 014 - Atténuations de produits</b>			<b>19 000,00 €</b>
F	D	65 - Autres charges de gestion courante	6558 - Autres Contributions obligatoire	020	-12 700,00 €
		<b>Total 022 - Dépenses imprévues</b>			<b>-12 700,00 €</b>
F	D	022 - Dépenses imprévues	022 - Dépenses imprévues	01	-21 300,00 €
		<b>Total 022 - Dépenses imprévues</b>			<b>-21 300,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>0,00 €</b>
F	R	NEANT			0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>0,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

Section	Sens	Niveau de vote (CHAPITRE)	Compte budgétaire	Fonction	Prévu sur DM
I	D	NEANT			0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>0,00 €</b>
I	R	NEANT			0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>0,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le

ID : 081-218102572-20171222-2017D72-DE

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2017 votant le budget primitif 2017 de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte la décision modificative n° 3 du budget général 2017 telle que détaillée ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 22 décembre 2017  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

